



LES VOYAGES
La Libre

TENERIFE

**RACINES VOLCANIQUES ET LUMIERE
ATLANTIQUE**

La Libre Escapade

Du 19 au 25 janvier 2026



Preference

UN VOYAGE AU CŒUR D'UNE ÎLE OÙ LE PRINTEMPS EST ÉTERNEL.

Tenerife révèle une étonnante diversité de paysages : volcans majestueux, forêts luxuriantes, falaises escarpées et dunes ondoyantes. Au cœur de l'île, le parc national du Teide, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, domine de toute sa puissance minérale ce territoire façonné par le feu.

Mais l'île ne se résume pas à sa nature spectaculaire : elle conserve aussi un riche héritage culturel. La Laguna, classée elle aussi à l'UNESCO, ainsi que d'autres cités historiques, dévoilent de superbes palais baroques, des églises séculaires et des ruelles pavées où se lit l'influence d'un passé métissé entre Europe, Afrique et Amériques. Tenerife, entre mer et montagne, nature brute et mémoire coloniale, invite à un voyage aux multiples facettes.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs avec la compagnie Brussels Airlines

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles

EXPERIENCES UNIQUES

Excursion en catamaran à la découverte des côtes

LOGEMENT

Le confort d'un seul hôtel pour rayonner dans toute l'île

SAISON

Hors saison touristique

PRIX PRESTO

**Prix préférentiel pour toute inscription avant le 15/11
(-145 €/pers.)**



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 19 JANVIER

BRUXELLES ✈ TENERIFE

Le matin, départ de Bruxelles avec la compagnie SN Brussels Airlines en direction de Tenerife Sud.

Déjeuner libre dans l'avion.

Arrivée en début d'après-midi à Tenerife. Accueil par votre guide local francophone et transfert vers La Laguna.

Visite de la ville de San Cristobal de La Laguna.

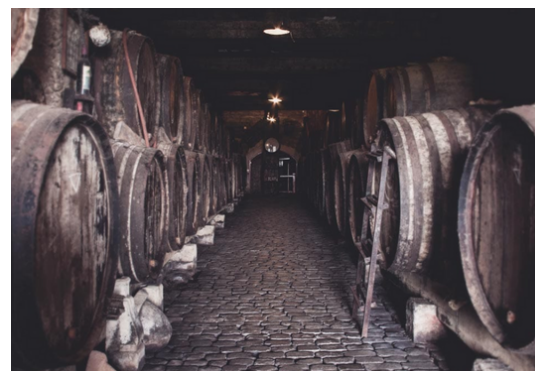
Située au nord de l'île de Tenerife, San Cristóbal de La Laguna fut la première ville fondée dans l'archipel des Canaries. Elle demeure aujourd'hui la seule à être inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Son architecture coloniale, le tracé rectiligne de ses rues conçu au 15^e siècle, sans murailles extérieures de protection, ainsi que sa vaste zone piétonne commerçante, confèrent à cette ville universitaire un caractère unique.

Fondée en 1496 par le conquistador Alonso Fernández de Lugo, San Cristóbal de La Laguna fut la première capitale de Tenerife, un statut qu'elle conserva jusqu'en 1823. Avant la conquête espagnole, le site n'était encore qu'une vaste vallée : la vallée d'Aguere, abritant un lac sacré où les Guanche, les premiers habitants de l'île, se rendaient en pèlerinage.

Après la conquête, la ville connut un essor rapide, devenant le cœur politique, culturel et intellectuel des Canaries. Cette prospérité fut cependant brutalement interrompue en 1582, lorsque la peste noire décima une grande partie de la population.

Installation à l'hôtel, dîner buffet et nuit à l'hôtel La Laguna 4* (6 nuits).





MARDI 20 JANVIER

LA LAGUNA – SANTA CRUZ – LA LAGUNA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Santa Cruz, la capitale de l'île.**

Située au nord-est de l'île de Tenerife, la capitale de l'île témoigne de plus de cinq siècles d'histoire. Fondée le 3 mai 1494 par l'Andalou Alonso Fernández de Lugo, elle s'est rapidement imposée comme un port stratégique sur la route commerciale reliant l'Europe aux colonies d'Amérique. Marquée par son riche passé, la ville est parsemée de temples et d'édifices historiques, et conserve un charme authentique dans ses places emblématiques : la plaza del Príncipe, Weyler, San Francisco ou encore la Candelaria.

Les visites débuteront avec l'**Auditorio Adán Martín (en extérieur)** et le **Centre de Congrès**, deux œuvres de **Santiago Calatrava**.

Le prestigieux orchestre symphonique de Tenerife a élu résidence en 2003 dans ce superbe édifice qui présente une audacieuse vague blanche qui déferle sur les conques de l'auditorium. L'esplanade offre une vue imprenable sur le port et les brise-lames.

Ensuite, visite du **Musée de la Nature et de l'Archéologie (MUNA)**.

Situé dans un bâtiment emblématique de la capitale, l'ancien hôpital civil, ce musée est un exemple remarquable de l'architecture néoclassique des Canaries, qui permet, d'une part, de mieux connaître la richesse naturelle des îles Canaries, et de l'autre, de découvrir la plus grande collection se rapportant à la culture guanche, peuple autochtone qui habitait l'île de Tenerife avant l'arrivée des premiers conquérants européens.

Déjeuner libre.

En après-midi, direction Sauzal pour visiter les **Bodegas Monje**.

Fondée en 1956 par Miguel Monje puis modernisée en 1983, cette cave est perchée à environ 600 mètres d'altitude. Elle s'étend sur un sol caillouteux mais d'une grande richesse, fruit de l'activité volcanique et de l'érosion au fil du temps. Ce terroir unique permet la culture de cépages autochtones tels que le Listán Negro, le Listán Blanco, le Negramoll, la Tintilla, le Vijariego Negro et le Marmajuelo.

Dégustation de 2 de ces vins.

En fin de journée, retour vers l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

MERCREDI 21 JANVIER

LA LAGUNA – PARC NATIONAL DU TEIDE – LA LAGUNA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la **découverte du Parc national du Teide, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco**, par la route de La Esperanza.

Cette "dorsale" emprunte la crête séparant les deux versants de l'île, offrant des vues tantôt sur Puerto de La Cruz, et la côte nord, tantôt sur le littoral sud. Elle traverse la forêt de pins canariens Pinar de la Esperanza. Le parcours est jalonné de plusieurs belvédères : mirador de Montaña Grande, del Pico de la Flores, de Ortuno, de Chipeque.

À partir de El Portillo, à 2 030 m d'altitude, on pénètre dans l'extraordinaire monde minéralogique de Las Cañadas, spectaculaire cône volcanique effondré. La route traverse tantôt des coulées de lave aux teintes chamarrées, tantôt de curieux déserts. Les vues sur El Pico del Teide sont impressionnantes.

Le Teide est le plus haut sommet d'Espagne (3 718 m). Il s'agit en fait d'un ensemble de volcans : le Pico del Teide est prolongé par le Pico Viejo (2994 m), par la Montaña Blanca (2750 m) et par le Rajada (2507 m). La dernière éruption date du 18e s. Aujourd'hui, l'activité se limite à des fumerolles sur les flancs d'El Pilón.

Déjeuner au Parador Nacional Las Cañadas del Teide.

En face du Parador, nous emprunterons une petite route qui mène aux Roques de Garcia, un ensemble d'étranges pitons acérés, petits canyons et colonnes rocailleuses dressées dans un paysage lunaire. Nous traverserons ensuite l'étendue de sable gris du Llano de Ucanca avant d'atteindre le mirador de los Azulejos, des rochers dont la coloration verte est due à la présence d'hydrate de fer.

Retour à La Laguna.

Dîner et nuitée à l'hôtel.





JEUDI 22 JANVIER

LA LAGUNA – PUERTO DE LA CRUZ – LA OROTAVA – LA LAGUNA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Puerto de la Cruz**.

Bien que plus petite commune de Tenerife avec ses 8,7 km², Puerto de la Cruz regorge de charme : vieille ville classée, front de mer agréable pour les balades, et paysages spectaculaires dominés par le Teide. Grâce à son climat doux toute l'année (entre 15 et 22 °C), elle fut la première destination touristique des Canaries, déjà recommandée au 19e siècle par la British Medical Association.

Cette station balnéaire au riche passé hôtelier a accueilli des personnalités comme Agatha Christie, Humboldt ou encore les Beatles. Jardins fleuris, plages de sable noir, ruelles pavées et zone commerçante en bord de mer séduisent les visiteurs en quête de détente et d'activités variées.

Classée Lieu d'intérêt touristique national depuis 1955, la ville offre plus de 140 bâtiments protégés et une ambiance animée toute l'année. La vieille ville, très vivante, concentre une grande variété de restaurants et de boutiques, notamment dans le pittoresque quartier des pêcheurs de La Ranilla, à ne pas manquer.

Découverte de la Plaza de Europa, de la Plaza del Charco et du quartier des pêcheurs de La Ranilla.

Déjeuner libre dans la ville.

En après-midi, direction **La Orotava** pour la visite de cette jolie ville avec ses fameux balcons canariens.

Fondée au début du 16e s., La Orotava a conservé un centre historique quasi intact avec un ensemble de maisons des 17e et 18e qui rivalisent de beauté et d'opulence avec leurs portes et balcons ouvragés.

Visite du jardin botanique, qui date de plus de 200 ans.

Situé à Puerto de la Cruz, le Jardin d'Acclimatation de La Orotava est l'un des plus beaux lieux du nord de Tenerife pour une promenade au cœur de la nature. Véritable havre pour les passionnés de botanique, il abrite une grande diversité de plantes, dont de nombreuses espèces tropicales. Par endroits, l'atmosphère y évoque même celle d'une jungle luxuriante.

Arrêt au **Mirador de Humboldt**, du nom du naturaliste allemand qui découvrit en 1799 ce point de vue exceptionnel sur la vallée.

Retour vers La Laguna.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

VENDREDI 23 JANVIER

LA LAGUNA – CANDELARIA – LA LAGUNA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers Puerto Colon pour une **excursion en catamaran**,

Lors de ce parcours, vous longerez entre autre la côte de Los Gigantes. Imposantes et vertigineuses, ces falaises s'élancent vers l'océan, offrant l'un des panoramas les plus saisissants de l'île de Tenerife. Direction ensuite la baie immaculée de Masca, petite plage isolée constituée de roches et de sable noirs d'origine volcanique.. Avec un peu de chance, vous aurez l'occasion d'observer des baleines et des dauphins.

Après le tour en catamaran, déjeuner libre à Puerto Colon.

En après-midi, départ pour la **visite de Candelaria**.

Cette jolie ville aux maisons colorées en bord de mer, abrite la basilique de Notre-Dame-de-la-Candelaria. Elle s'élève sur une vaste esplanade bordée du côté de la mer par les impressionnantes statues des neuf rois guanches qui se partageaient l'île avant l'arrivée des Européens.

Autrefois appelée Villa Mariana, la ville fut longtemps considérée comme la capitale spirituelle des îles Canaries. L'histoire débute au 14e siècle, lorsque les tribus qui habitaient alors la région auraient été témoins d'une apparition de la Vierge Marie sur la plage de Chimisay, aujourd'hui située à Güímar.

À la suite de cet événement, plusieurs églises furent édifiées sur le territoire afin de vénérer la Vierge, surnommée La Morenita, devenue la sainte patronne des Canaries.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel.





SAMEDI 24 JANVIER

LA LAGUNA – GARACHICO – MASCA – LA LAGUNA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfer vers **Garachico**, premier port commercial de Tenerife avant les éruptions de 1706. Visite à pied.

Située au nord de l'île, Garachico offre un aperçu unique de l'architecture des plus anciennes localités des îles Canaries. Fondée à la fin du 15^e siècle par un banquier génois, son port fut longtemps un carrefour essentiel des échanges commerciaux entre l'Europe et les colonies espagnoles d'Amérique. Bien que partiellement détruite en 1706 par une éruption volcanique, la ville invite aujourd'hui à de paisibles promenades dans ses places et rues piétonnes, situées tout près du littoral et toujours face au célèbre rocher naturel de Garachico.

Déjeuner libre.

Continuation vers **Masca**, hameau appartenant à la municipalité de Buenavista del Norte.

Situé sur le massif de Teno, une enclave sauvage au nord-ouest de l'île, Masca surprend le visiteur par ses maisons et ses ruelles pavées, véritables témoins de l'architecture rurale traditionnelle de Tenerife. Nombre d'entre elles ont été rénovées en logements offrant une escapade idéale pour s'éloigner du stress urbain et savourer la douceur du temps qui s'écoule.

Le hameau, qui regroupe des boutiques d'artisanat, des bars et des restaurants, a été classé Lieu d'Intérêt ethnographique et historique.

Route vers La Laguna avec un dernier arrêt à **Icod de Los Vinos**.

Au nord de Tenerife, Icod de los Vinos illustre parfaitement une commune née et développée autour de l'exploitation agricole. Réputée dès le 16^e siècle pour ses vins, elle abritait également une importante raffinerie de sucre. Partiellement détruite par un incendie en 1798, la ville fut ensuite soigneusement reconstruite, mettant en valeur ses nombreux espaces verts. La vieille ville s'organise autour de l'église San Marcos, des places Lorenzo Cáceres et La Pila, ainsi que du couvent de San Francisco.

Une visite à Icod de los Vinos ne saurait être complète sans découvrir son célèbre dragonnier millénaire. Cette espèce végétale unique des îles Canaries et d'autres îles de la Macaronésie, dont l'âge est estimé à environ huit siècles.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

DIMANCHE 25 JANVIER

LA LAGUNA BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers l'aéroport de Tenerife Sud.

Envol vers Bruxelles en milieu de matinée. Déjeuner libre à bord.

Arrivée à Bruxelles dans l'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

LAGUNA GRAN HOTEL 4*

NOMBRE DE NUITEES : 6

Situé au cœur du centre historique de San Cristóbal de La Laguna, l'hôtel occupe une élégante demeure datant de 1776.

Ce bâtiment chargé d'histoire fut autrefois un lieu de réunion clandestine pour les intellectuels progressistes de Tenerife, surnommés Los Caballeritos. Ils y débattaient, dans la discrétion, des idées de Rousseau et Voltaire, alors interdites par le Saint-Office. Transformée plus tard en école, puis en fabrique de tabac, la maison abrite aujourd'hui un hôtel de caractère.

L'établissement offre une fusion harmonieuse entre l'architecture du 18e siècle et le design contemporain du 21e siècle. Chaque espace a été soigneusement pensé pour préserver l'âme du lieu tout en offrant un confort moderne. Les jardins, véritables havres de paix, mettent en valeur une flore canarienne aussi rare qu'élégante, apportant une touche de nature unique à l'ensemble.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité valide pendant la durée du séjour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

Les visites des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

- ☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.750 €**
- ☐ **A PARTIR DU 01/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.895€**
- ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **495 €**

CE PRIX COMPREND

-  Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Brussels Airlines
-  Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
-  Le logement en chambre double dans l'hôtel mentionné (ou similaire)
-  Les transferts et les transports en autocar climatisé
-  Les repas mentionnés dans le programme
-  Les visites, les excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
-  Les services d'un guide local parlant français pour l'ensemble du circuit
-  L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
-  La prime du Fonds de Garantie
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les déjeuners mentionnés "libres" dans le programme
-  Les droits de photos et de vidéo sur les sites
-  Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 29-10-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

TENERIFE, RACINES VOLCANIQUES ET LUMIÈRE ATLANTIQUE

LA LIBRE ESCAPADE - DU 19 AU 25 JANVIER 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/11 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.750 €

☐ A PARTIR DU 01/12 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.895 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 495 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

TENERIFE, RACINES VOLCANIQUES ET LUMIÈRE ATLANTIQUE

LA LIBRE ESCAPADE - DU 19 AU 25 JANVIER 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **19 décembre 2025**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : TENERIFE VLL - D.3983

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.